

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2021 À HUIS CLOS

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AFFAIRES COURANTES

01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Résolution relative à la modification du calendrier des séances du conseil municipal 2021

1.2 Résolution relative à la tenue de la séance du conseil municipal à huis clos et par téléconférence

02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

03 CORRESPONDANCE

04 APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

05 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 Fermeture du bureau municipal – pandémie Covid-19

5.2 Démocratie et Respect - Respect des élus municipaux dans leur fonction

5.3 Reconnaissance de l'Association des propriétaires du Lac Souris inc. sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

07. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Appel d'offres public - Réfection du chemin Saint-François incluant le ponceau J11013

08. URBANISME

8.1 Demande de dérogation mineure pour le 7, chemin Doucet, lot 4 659 309 : implantation d'un bâtiment complémentaire à moins de huit (mètres) de la ligne avant de terrain

8.2 Demande de résidence de tourisme pour le 1751, chemin des Mésanges, lot 4 096 580 : implantation d'une résidence de tourisme de 4 chambres à coucher

8.3 Adoption du deuxième projet de Règlement 2021-02 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 106 afin de mieux répondre aux particularités du territoire

8.4 Mandat donné à Madame Hélène Gauvreau, membre du comité consultatif d'urbanisme

8.5 Autorisation du mandat de modification et révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme - Yvan Magny, consultant enr.

09. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées - Adjudication du contrat

10. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour

11. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

11.1 Réaménagement du rayonnage de la bibliothèque section jeunesse - Classement Luc Beaudoin inc.

12. AUTRES SUJETS

13. PRÉSENCE À LA SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2021 À HUIS CLOS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, tenue le premier jour du mois de mars deux mille vingt et un (1^{er} mars 2021) à 15 h 00 par téléconférence, à huis clos, et que les membres et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

À laquelle sont présents :

- Josée Magny, mairesse
- Renald Grenier, conseiller
- Pierre Bertrand, conseiller
- Louis Tremblay, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi

Est également présente

- Valérie Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à quinze heures (15 h 00), sous la présidence de Madame Josée Magny, mairesse et présidente d'assemblée.

AFFAIRES COURANTES

01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-03-039

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (3), que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 **laissant le point « Autres sujets » ouvert.**

ADOPTÉE

1.1 Résolution relative à la modification du calendrier des séances du conseil municipal 2021

Considérant que l'avis public daté du 24 février 2021 mentionnait le changement d'heure de la séance publique du 1^{er} mars 2021;

Considérant que le calendrier des séances du conseil adopté le 7 décembre 2020, par la résolution 2020-12-243, est modifié pour changer l'heure de la séance publique du 1^{er} mars 2021 à 15h00 au lieu de 19h00.

2021-03-040

Il est proposé par Renald Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (3) que le conseil accepte la modification du calendrier des séances pour autoriser que l'heure de la séance du 1^{er} mars 2021 soit à 15h00 au lieu de 19h00.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

ADOPTÉE

1.2 Résolution relative à la tenue de la séance du conseil municipal à huis clos et par téléconférence

Considérant l'état d'urgence sanitaire relatif à la Covid-19 déclaré sur tout le territoire québécois, le niveau d'alerte maximale (zone rouge) pour la région et l'arrêté ministériel du ministre de la Santé et des Services sociaux mentionnant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication, la séance publique du 1^{er} mars 2021 a lieu à huis clos, par téléconférence.

Considérant que cependant une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

Considérant qu'un avis public a été donné pour aviser la population que le conseil municipal tiendrait **à huis clos, par téléconférence**, la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et que celle-ci a lieu exceptionnellement à 15h00, au lieu de 19h00, tel que prévu au calendrier des séances;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

Considérant que le public ne peut se joindre à la séance tenue à huis clos, les citoyens ont été invités à poser leurs questions ou envoyer leurs commentaires, par courriel à info@saint-mathieu-du-parc.ca et ils sont invités à écouter l'enregistrement audio de la présente séance ordinaire qui sera disponible dès que possible sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-mathieu-du-parc.ca;

2021-03-041

Il est proposé par Pierre Bertrand, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (3) que le conseil accepte que la présente séance publique soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

ADOPTÉE

02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

2021-03-042

À ces causes, il est proposé par Renald Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (3), que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 soit, et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

03 CORRESPONDANCE

1.0 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1.1 Centre de services scolaire de l'Énergie

1.1.1 - Conformité de sécurité du chemin Bruno-Lord

1.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

1.2.1 - Mise en berne du drapeau du Québec - Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19

2.0 GOUVERNEMENT DU CANADA

Aucune correspondance

3.0 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC DE MASKINONGÉ)

3.1 - Règlement établissant une tarification pour la fourniture de biens et services

3.2 - Règlement 277-21 concernant les quotes-parts pour 2021

3.3 - Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC

4.0 CONVOCATION / INVITATION

Aucune correspondance

5.0 DEMANDE DE SOUTIEN - AIDE FINANCIÈRE

Aucune correspondance

6.0 LETTRE CITOYENNE

6.1 - Comité environnement des Lacs en Croix, Barnard,

Régis : demande d'appui - création d'une réserve de biodiversité au Lacs en Croix et Barnard

6.2 - Association des Propriétaires du Lac Souris inc.: demande de reconnaissance de l'association par les Municipalités

7.0 AUTRES

7.1 - Unis pour la faune: demande de résolution d'appui

7.2 - Jour de la Terre: invitation à participer à la nouvelle campagne

7.3 - Table régionale de l'éducation de la Mauricie: les Journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021

7.4 - Association des groupes de ressources techniques du Québec : appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

04 APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC			
SÉANCE PUBLIQUE 1ER MARS 2021			
PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET SOLUTION BANCAIRE PAIEMENT INTERNET			
NO PRÉ.	FOURNISSEUR		
			MONTANT
502549	Bell - Bibliothèque		70.48 \$
502550	Bell - Ligne mesures d'urgence - c.c.		70.53 \$
502551	Bell - Bureau municipal		76.33 \$
502552	Bell - Centre communautaire		76.23 \$
502553	Bell - Cellulaires		144.75 \$
502554	Hydro - Bibliothèque		1 050.43 \$
502555	Hydro - 200, ch. de la Canadienne (eaux usées)		380.14 \$
502556	Hydro - 1890, ch. Principal		1 230.97 \$
502557	Hydro - Aqueduc village		269.82 \$
502558	Hydro - Centre communautaire		721.61 \$
502559	Hydro - Bureau municipal + Caserne		777.29 \$
502560	Hydro - Luminaires		792.03 \$
502561	Hydro - Garage municipal		2 064.59 \$
502562	Hydro - ch. du Galet Station # 1		225.35 \$
502563	Hydro - ch. du Canton Station # 2		63.44 \$
502564	Ministère du revenu du Québec		20 229.16 \$
502565	Receveur général du Canada		4 915.56 \$
502566	Receveur général du Canada		1 211.18 \$
502567	Trust Banque Nationale		3 836.42 \$
			38 206.31 \$
MASSE SALARIALE - DATE DE PAIEMENT			
Conseil municipal			4 093.87 \$
Employés municipaux			61 306.91 \$
Employés municipaux - Service des incendies			4 186.48 \$
			69 587.26 \$

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

SÉANCE PUBLIQUE DU 1ER MARS 2021			
LISTE DES COMPTES PAYÉS/PAYABLES			
512931	PETITE CAISSE	44.10 \$	FRAIS DE POSTE - AMEUBLEMENT ET EQUIPEMENT DE BUREAU
512932	ADMQ	907.39 \$	COTISATION ANNUELLE ADMQ
512933	CONSTRUCTION DJL INC	148.23 \$	PIERRE CONCASSEE - GRAVIER
512934	PLOMBERIE MONT-CARMEL INC	- \$	ANNULE
512935	EPICERIE A. LANGLOIS	355.86 \$	ALIMENTS ET REPAS
512936	MAISON DE L'ABONDANCE	240.00 \$	DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
512937	ANDROÏDE	16 585.32 \$	SERVICES INFORMATIQUES
512938	POSTE CANADA	175.91 \$	PUBLIPOSTAGE
512939	ACO CONTAINER SYSTEMS	398.96 \$	ENTRETIEN & REPARATION OUTILLAGE ET EQUIPEMENT
512940	PLOMBERIE MONT-CARMEL INC	319.63 \$	LOCATION MACHINERIE ET OUTILLAGE
512941	SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIERES DU QUEBEC	56.55 \$	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER - JANVIER 2021
512942	UNION VIE MUTUELLE	6 101.95 \$	ASSURANCES COLLECTIVES A PAYER - FEVRIER 2021
512943	RETRAITE QUÉBEC	1 079.57 \$	C.A.R.R.A. A PAYER
512944	LES ENTREPRISES FORESTIERES GUY MARCOTTE	9 919.58 \$	POLITIQUE D'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVES
512945	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTEE	53.99 \$	ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES
512946	ADN COMMUNICATION	90.60 \$	SITE INTERNET - ALERTES MUNICIPALES
512947	ANDROÏDE	12 699.86 \$	SERVICES INFORMATIQUES
512948	BAD BOY DESING	311.82 \$	ACCESSOIRES - SERVICE INCENDIE
512949	BERNARD GAUTHIER (2012) INC	1 897.09 \$	ENTRETIEN REPARATION ECLAIRAGE
512950	EUROFINS ENVIRONEX	140.85 \$	ANALYSE EN LABORATOIRE
512951	BRANDT TRACTOR LTD.	539.01 \$	ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES
512952	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	40.00 \$	FONDS DE L'INFORMATION FONCIER
512953	LES ENTREPRISES MARIO LAROCHELLE INC	624.23 \$	ARTICLES DE QUINCAILLERIE - ENTRETIEN & REPARAT. OUTILLAGE ET EQUIPEMENT
512954	CANAC	571.36 \$	AMEUBLEMENT ET EQUIPEMENT DE BUREAU
512955	CENTRE DE TAPIS ET DÉCORATION	1 293.47 \$	ACCESSOIRES - CENTRE COMMUNAUTAIRE
512956	KENWORTH MAURICIE	438.44 \$	ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES - PIECES ET ACCESSOIRES
512957-58	GROUPE CLR	881.19 \$	COMMUNICATION
512959	CRSBP DU CENTRE-DU-QUEBEC DE LA MAURICIE	9 056.16 \$	COTISATION ANNUELLE
512960	DUGAS MECANIQUE MOBILE	2 297.76 \$	ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES
512961	EQUIPEMENTS MARCEL GELINAS INC	836.79 \$	PIECES ET ACCESSOIRES
512962	FNX - INNOV INC.	1 839.60 \$	IMMOBILISATIONS - SECTEUR DE FEUILLES EN AIGUILLES
512963	ICIMEDIAS INC.	817.47 \$	AVIS PUBLIC
512964	LESSARD BUICK CHEVROLET GMC	45.11 \$	ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES
512965	LOCATION SAUVAGEAU	977.29 \$	LOCATION MACHINERIE ET OUTILLAGE
512966	MAISON DE L'ABONDANCE	240.00 \$	DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
512967	MASKICOM	241.45 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
512968	MASKIMO CONSTRUCTION INC.	10 468.47 \$	IMMOBILISATIONS - NOYAU VILLAGEOIS
512969	MOISSON MAURICIE	120.00 \$	DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
512970	MRC DE MASKINONGE	103 905.06 \$	QUOTE-PART MRC, ADMINISTRATION INFORMATIQUE
512971	MRC DE MASKINONGE	5 357.33 \$	VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES - ENFOUISSEMENT DES DECHETS
512972	MUNICIPALITE DE ST-ELIE-DE-CAXTON	963.87 \$	SERVICES TECHNIQUES - ENTRAIDE
512973	NORDIKEAU INC.	75.31 \$	ANALYSE EN LABORATOIRE
512974	NOVEXO INC.	213.25 \$	FOURNITURES DE BUREAU - ENTRETIEN ARTICLES MENAGERS
512975	LES PRODUITS OPTIMAX INC	220.75 \$	ARTICLES DE QUINCAILLERIE
512976	PETROLES DESHAIES	3 950.50 \$	ESSENCE ET HUILE DIESEL
512977	PLURITEC LTEE	4 024.13 \$	SERVICES TECHNIQUES
512978	PREMIER TECH AQUA	226.50 \$	ENTRETIEN SYSTÈME SEPTIQUE
512979	SEL WARWICK INC.	3 699.04 \$	DÉNEIGEMENT - SEL
512980	SERVICE CITÉ PROPRE INC.	11 695.13 \$	COLLECTE & TRANSPORT ORDURES
512981	7806604 CANADA INC. - GO SPORT	220.75 \$	FOURNITURES DE BUREAU
512982	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	4 149.44 \$	PRODUIT CHIMIQUE (EXTINCTEURS) - ENT REP VEHICULES, MACHIN., OUTIL, EQUIP.
512983	TOROMONT CAT	141.73 \$	ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VÉHICULES
512984	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	3 872.15 \$	SERVICES JURIDIQUES
512985	ULTIMA ASSURANCES	26.00 \$	ASSURANCE DES BIENS
512986	VIS MAURICIE INC.	432.34 \$	PIECES ET ACCESSOIRES - ARTICLES DE QUINCAILLERIE
512987	XEROX CANADA LTEE	166.75 \$	FOURNITURES BUREAU - PHOTOCOPIE
512988	R.L. DISTRIBUTEUR ENR.	184.56 \$	ENTRETIEN ARTICLES MENAGERS
512989	BOSTRYCHE CONSTRUCTION INC.	33 214.56 \$	ACCESSIBILITE UNIVERSELLE & TRAVAUX CONNEXES - CENTRE COMMUNAUTAIRE

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Valérie Bergeron, CPA, CA

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2021-03-043

Il est proposé par Pierre Bertrand, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (3), que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte la liste des comptes soumis et en autorise les paiements.

ADOPTÉE

05 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 Fermeture du bureau municipal – pandémie Covid-19

Considérant les directives émanant du gouvernement du Québec relativement à la pandémie liée à la Covid-19;

2021-03-044

À ces causes, il est proposé par Renald Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (3) que le conseil municipal entérine la fermeture de l'accès au bureau municipal pour les citoyens qui a eu lieu du 11 janvier au 5 février 2021 inclusivement.

Que les citoyens pouvaient néanmoins bénéficier de tous les services en utilisant les moyens mis à leur disposition (téléphone, courriel) pour obtenir les informations et les services nécessaires.

Que suite au décret 102-2021 du 5 février 2021, le bureau municipal est ouvert aux citoyens depuis le 8 février 2021.

ADOPTÉE

5.2 Démocratie et Respect - Respect des élus municipaux dans leur fonction

Considérant la campagne de sensibilisation « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » lancée par l'Union des municipalités du Québec, le 18 janvier dernier;

Considérant qu'avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat rigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation envers les élus municipaux;

Considérant qu'il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés et/ou insultés;

Considérant que les élus s'engagent pour le mieux-être de leur population;

2021-03-045

Il est proposé par Pierre Bertrand, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (3) que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc demande «La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie» et rappelle que le partage d'idées et la diversité de points de vue doivent s'exprimer dans le respect, la tolérance et la civilité.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

5.3 Reconnaissance de l'Association des propriétaires du Lac Souris inc. sur le territoire de la municipalité de Saint- Mathieu-du-Parc

Considérant la demande datée du 30 janvier 2021 de l'Association des Propriétaires du Lac Souris inc. afin de faire reconnaître l'organisme comme faisant partie du territoire de la municipalité puisque certains organismes gouvernementaux et certains prestataires de services demandent cette confirmation;

Considérant que l'Association des Propriétaires du Lac Souris inc. est bien enregistrée au Registraire des entreprises en tant qu'organisme à but non lucratif;

Considérant que l'organisme œuvre bel et bien sur le territoire de Saint-Mathieu-du-Parc, mais ne relève aucunement directement ou indirectement d'un OBNL œuvrant dans le cadre des activités de la Municipalité, mais d'un organisme établi sur le territoire de la Municipalité;

2021-03-046

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (3) que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc reconnaisse l'Association des Propriétaires du Lac Souris inc. comme un organisme œuvrant sur son territoire.

ADOPTÉE

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point à l'ordre du jour

07. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Appel d'offres public - Réfection du chemin Saint-François incluant le ponceau J11013

Considérant que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc désire aller en appel d'offres public pour la réfection du chemin Saint-François sur les tronçons 54 à 59 incluant le ponceau J11013;

2021-03-047

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (3) que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc demande des soumissions pour la réfection du chemin Saint-François sur les tronçons 54 à 59 incluant le ponceau J11013.

Que tout soumissionnaire intéressé doit se procurer les documents d'appel d'offres sur le site de SEAO, à compter du 10 mars 2021. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Que la Municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Que le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Que les soumissions, par voie d'appel d'offres public, soient déposées dans une enveloppe scellée portant la mention «Réfection du chemin Saint-François et reconstruction du ponceau J11013 – projet 2019-101» et être adressées à l'attention de :

Municipalité Saint-Mathieu-du-Parc
561, chemin Déziel
Saint-Mathieu-du-Parc, Québec G0X 1N0

Que les soumissions seront reçues jusqu'à 11h00, le 29 mars 2021, et devraient être prises en considération à l'assemblée ordinaire du conseil qui aura lieu le 6 avril 2021 à 15 h 00, à huis clos, à moins de modifications des directives émanant du gouvernement en raison de la pandémie liée à la Covid-19, auquel cas nous tiendrons l'assemblée ordinaire à l'heure prévue au calendrier des séances, soit 19h00.

ADOPTÉE

08. URBANISME

8.1 Demande de dérogation mineure pour le 7, chemin Doucet, lot 4 659 309 : implantation d'un bâtiment complémentaire à moins de huit (mètres) de la ligne avant de terrain

Considérant qu'une demande datée du 16 novembre 2020 a été déposée pour le 7, chemin Doucet;

Considérant que la demande est à l'effet de permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire de 35,67 mètres carrés (16 pi x 24 pi) sur dalle de béton existante, implanté à environ 5,35 mètres de la ligne avant de terrain, alors que la grille de spécifications de la zone 123, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage numéro 106*, fixe la marge de recul avant pour un bâtiment complémentaire à huit (8) mètres.

Considérant que la dalle de béton a été construite entre 2008 et 2018, selon les orthophotos consultées;

Considérant que l'article 7.1 « Obligation d'un certificat d'autorisation » du *Règlement administratif numéro 105* précise notamment que l'érection ou la modification d'une construction autre qu'un bâtiment est interdit sans l'obtention d'un certificat d'autorisation;

Considérant que cette disposition est en vigueur depuis le 8 décembre 2000;

Considérant que l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q, c. A-19.1) précise notamment que la résolution peut avoir effet à l'égard de travaux déjà exécutés, dans le cas où ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction;

Considérant que, préalablement à la réalisation des travaux, le demandeur n'a pas obtenu les autorisations nécessaires;

Considérant que la superficie du lot 4 659 309 est de 4 200 mètres carrés et que la superficie totale du terrain du demandeur est de 59,57 hectares;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant que le demandeur a la possibilité de construire un bâtiment complémentaire dont l'implantation est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

2021-03-048

Il est proposé par Pierre Bertrand, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (3) que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc refuse la demande à l'effet de permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire de 35,67 mètres carrés (16 pi x 24 pi) sur dalle de béton existante, implanté à environ 5,35 mètres de la ligne avant de terrain.

ADOPTÉE

8.2 Demande de résidence de tourisme pour le 1751, chemin des Mésanges, lot 4 096 580 : implantation d'une résidence de tourisme de 4 chambres à coucher

Considérant qu'une demande datée du 25 octobre 2020 a été déposée pour le 1751, chemin des Mésanges;

Considérant qu'elle a été traitée lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 17 novembre 2020;

Considérant que certains éléments devaient être corrigés ou précisés, la demande a été reportée à une réunion ultérieure;

Considérant qu'une demande corrigée datée du 8 janvier 2021 a été déposée pour le 1751, chemin des Mésanges;

Considérant qu'à cette date la demande est complète et qu'elle doit être traitée selon le règlement en vigueur à cette date;

Considérant qu'il s'agit d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme en location à court terme de quatre (4) chambres à coucher;

Considérant qu'il n'y a aucune résidence de tourisme en exploitation dans un rayon de cent (100) mètres du bâtiment principal;

Considérant que le demandeur a fourni tous les renseignements et documents nécessaires à l'analyse de sa demande, tel que prescrit à l'article 4.2 du *Règlement relatif aux usages conditionnels*;

Considérant que le comité a pris connaissance et évalué la demande selon la liste de conditions et de critères d'évaluation énoncés à l'article 7.1 du règlement qui touche principalement des aspects reliés à l'utilisation du bâtiment, la gestion de la clientèle et les impacts potentiels sur le milieu environnant et le voisinage;

Considérant que l'exploitant a signé le formulaire d'engagement exigé à l'article 4.2, dans lequel il s'engage à exploiter la résidence de tourisme de manière à assurer la quiétude du voisinage et une cohabitation harmonieuse des usages, en respectant les conditions énoncées à l'article 7.1 et que celui-ci fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant que l'exploitant a désigné une personne responsable qui peut se déplacer dans un délai d'une heure;

Considérant que les critères d'évaluation a, b, c, d et e de l'article 7.1, faisant partie de la présente résolution, sont respectés;

Considérant que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

2021-03-049

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (3) que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc autorise un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme de quatre (4) chambres à coucher en location de courte durée au 1751 chemin des Mésanges conditionnellement aux obligations suivantes :

Que le demandeur mette en place une barrière visuelle constituée de végétaux et/ou d'une clôture atteignant un minimum de deux (2) mètres sur la ligne latérale gauche de la propriété à partir de la façade de la résidence, minimalement jusqu'au mur arrière de la résidence, et ce au plus tard le 1^{er} juin 2021.

Que le demandeur doit exercer l'usage et avoir une offre de location publique d'un minimum de trente (30) jours annuellement considérant que l'usage conditionnel résidence de tourisme est contingenté sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-Parc.

ADOPTÉE

8.3 Adoption du deuxième projet de Règlement 2021-02 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 106 afin de mieux répondre aux particularités du territoire

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi et que l'adoption du premier projet de règlement s'est faite lors de cette même séance ordinaire du 1^{er} février 2021;

Considérant qu'une copie du deuxième projet de Règlement 2021-02 a été transmise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent deuxième projet de règlement doit être adopté, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec.

2021-03-050

Il est proposé par Renald Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (3) que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte le deuxième projet de Règlement numéro 2021-02 Règlement relatif à la modification du règlement de zonage numéro 106 afin de mieux répondre aux particularités du territoire

ADOPTÉE

8.4 Mandat donné à Madame Hélène Gauvreau, membre du comité consultatif d'urbanisme

Considérant l'article 5.1 du Règlement 2018-04 relatif au comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'appel de candidatures pour combler deux postes vacants;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant que Madame Hélène Gauvreau a manifesté son intérêt pour l'un des postes à combler;

2021-03-051

Il est proposé par Pierre Bertrand, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (3) que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc nomme Madame Hélène Gauvreau, membre du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

8.5 Autorisation du mandat de modification et révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme - Yvan Magny, consultant enr.

Considérant la nécessité de mettre à jour le plan d'urbanisme et la réglementation d'urbanisme, la dernière ayant eu lieu en 2010;

Considérant que cette mise à jour tiendra compte de l'aménagement du territoire en fonction de la réalité d'aujourd'hui et sera harmonisée de façon à atteindre les nouvelles orientations qui y seront définies ;

Considérant que cette mise à jour permettra d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé;

Considérant l'offre de services présentée par monsieur Yvan Magny, consultant enr. afin de réaliser les actions nécessaires énumérées ci-haut;

2021-03-052

Il est proposé par Pierre Bertrand, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (3) que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc accepte l'offre de services professionnels de monsieur Yvan Magny, consultant enr., dans le but de réviser et de modifier le plan et la réglementation d'urbanisme, le tout pour un montant de sept mille deux cents dollars (7 200\$), sans taxes.

Que cette dépense soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

09. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées - Adjudication du contrat

Considérant la nécessité d'effectuer la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées;

Considérant que le dernier plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées date de 2016 et qu'il est nécessaire de le mettre à jour pour pouvoir bénéficier du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

2021-03-053

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (3) que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Parc accorde le contrat pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées, à Pluritec Ingénieurs-conseils pour la somme forfaitaire de mille vingt dollars (1 020.00 \$), plus taxes.

Que la dépense pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées sera financée à même le remboursement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

ADOPTÉE

10. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour

11. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

11.1 Réaménagement du rayonnage de la bibliothèque section jeunesse - Classement Luc Beaudoin inc.

Considérant que la Municipalité a procédé au réaménagement du rayonnage de la bibliothèque en 2017 à l'exception de la section jeunesse;

Considérant la soumission reçue de Classement Luc Beaudoin inc. datée du 2 février 2021;

2021-03-054

Il est proposé par Renald Grenier, conseiller, résolu à l'unanimité des conseillers présents (3) que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc autorise le réaménagement du rayonnage de la bibliothèque de la section jeunesse tels que décrits dans la soumission de Classement Luc Beaudoin inc. pour un total de cinq mille huit cent soixante-dix dollars (5 870.00\$), plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

12. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet

13. PRÉSENCE À LA SÉANCE

Aucun citoyen présent à l'assemblée puisque la séance a lieu à huis clos.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Regroupement des services de sécurité incendie – communiqué du 26 février 2021

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 15 h 32.

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

***APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES
RÉSOLUTIONS***

Je, Josée Magny, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Josée Magny
Mairesse
Présidente d'assemblée

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière